

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Envoyé en préfecture le 16/07/2026
Reçu en préfecture le 16/07/2026
Publié le 16/07/2026
ID : 089-200039642-20260709-75_2026-DE

DEPARTEMENT DE L'YONNE	Le neuf juillet deux mille vingt six à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de M Cédric Clech
ARRONDISSEMENT D'AVALLON	<u>Etaient présents :</u> <i>Ancy-Le-Franc</i> : M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, M. ROBETTE Jacques, <i>Ancy-Le-Libre</i> : M PRIMARD Laurent, <i>Argentenay</i> : M. TRONEL Catherine, <i>Argenteuil-Sur-Armançon</i> : Mme LEBRETON Laure, <i>Arthonnay</i> : Mme ROUSSEAU Josiane, <i>Baon</i> : M GONZALEZ Rémi, <i>Bernouil</i> : M. FORGEOT Gilles <i>Chassignelles</i> : Mme JERUSALEM Anne, <i>Cheney</i> : M. CALONNE Marc, <i>Collan</i> : M VOCORET Sébastien, <i>Cruzy-Le-Châtel</i> : M. DURAND Thierry, <i>Cry-Sur-Armançon</i> : M. GUINOT Michel <i>Dannemoine</i> : M. CROUZET Pierre-Louis, <i>Dyé</i> : M. ROUGET Yves, <i>Flogny La Chapelle</i> : M. MANSANTI Franck, Mme BOURIQUET Audrey <i>Fulvy</i> : M. SORET Francoise, <i>Jully</i> : Mme AUBRIOT Mélanie, <i>Junay</i> : M. PROT Dominique, <i>Lézennes</i> : Mme LACROIX Audrey, <i>Mélisey</i> : M. RONDOT Pascaline, <i>Molosmes</i> : M. COLAS Alexandre, <i>Nuits-Sur-Armançon</i> : Mme GIOTOPOULOU-DAVID Athéna, <i>Pacy-Sur-Armançon</i> : Mme FRANCHE Céline, <i>Perrigny-Sur-Armançon</i> : M COQUILLE Eric, <i>Pimelles</i> : Mme GOUSSARD Nadège <i>Ravières</i> : M. LETIENNE Bruno, M JULIEN Lionel <i>Roffey</i> : M. GAUTHERON Rémi, <i>Rugny</i> : M. RONDOT Ludovic <i>Sambourg</i> : M. FOREY Bernard, <i>Sennevoy-Le-Bas</i> : M. VARAILLES Dominique <i>Sennevoy-Le-Haut</i> : Mme JANISZEWSKI Stéphanie <i>Serrigny</i> : M BOSTEL Christophe, <i>Stigny</i> : M. GUERIN Gaetan <i>Tanlay</i> : M. DELPRAT Eric, M. FERRARI Benoit Mme YVOIS Caroline, <i>Thorey</i> : M. POINSOT Nicolas, <i>Tonnerre</i> : M. CLECH Cédric, Mme BUELLONI Annaëlle, Mme ORGEL Emilie, M LENOIR Pascal, Mme BOUFELAH Djamila, Mme BENOIT Gaelle, M CHAISY Benoit, Mme PRIEUR Chantal, M BARJOU Gilles, Mme BAILICHE Bahya, <i>Trichey</i> : Mme GRIFFON Delphine <i>Tronchoy</i> : M PATEY Jean-Marie, <i>Vézannes</i> : M. LHOMME Régis, <i>Villiers-Les-Hauts</i> : M. BERCIER Jacques, <i>Villon</i> : M HERAULT Sylvain <i>Vireaux</i> : M. PONSARD José, <i>Viviers</i> : M. PICQ Christian, <i>Yrouerre</i> : M. ZANIN Alain.
COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE	<u>Excusés avant donné pouvoir :</u> <i>Flogny La Chapelle</i> : M DENOMBRET Jean-Marie (a donné pouvoir à M MANSANTI Franck), <i>Gigny</i> : M. LANSAMAN (a donné pouvoir à M VARAILLES Dominique) <i>Lézennes</i> : M AUMAITRE Damien (a donné pouvoir à Mme LACROIX Audrey) <i>Tissey</i> : M SABOURIN Sébastien (a donné pouvoir à Mme JERUSALEM Anne), <i>Tonnerre</i> : M IPPOLITO SCHAWAGER Lucas (a donné pouvoir à Mme ORGEL Emilie), Mme TOULON Sylviane (a donné pouvoir à M BARJOU Gilles), M DROULEZ Thomas (a donné pouvoir à Mme BENOIT Gaelle), M NOEL Nicolas (a donné pouvoir à Mme BOUFELAH Djamila), M ROY Claude (a donné pouvoir à M LENOIR Pascal), <i>Vézennes</i> : M PACAULT Philippe (a donné pouvoir à Mme ROUSSEAU Josiane).
<u>Nombre de conseillers :</u>	
- En exercice : 75	
- Présents : 59	
- Absent(s) : 6	
- Pouvoir(s) : 10	
- Votants : 69	
<u>Délibération n° 75-2026</u>	<u>Absents non excusés :</u> <i>Aisy-Sur-Armançon</i> : M. DEZE Nicolas, <i>Gland</i> : Mme NEYENS Sandrine, <i>Saint-Martin-Sur-Armançon</i> : M LEMAIRE Benjamin, <i>Tonnerre</i> : Mme HAMON Anne-Sophie <u>Absents excusés :</u> <i>Quincerot</i> : M. BETHOUART Serge <i>Epineuil</i> : Mme VEYRAT DAL DEGAN Julie <u>Secrétaire de séance :</u> Mme BOURIQUET Audrey <u>Date de convocation :</u> 02/07/2026

Objet :

DÉVELOPPEMENT ET ATTRACTIVITÉ

Aménagement du Territoire

Résiliation du marché public relatif à l'élaboration du PLUi et relance d'un nouveau marché

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Code de la commande publique, notamment les dispositions relatives à l'exécution des marchés publics et à leur résiliation ;

Vu le CCAG-Prestations intellectuelles 2009 applicable au marché en cause, et notamment son article 32.1 relatif à la résiliation pour faute du titulaire ;

Vu le marché public conclu le 1er juin 2019 avec le groupement solidaire conduit par la société GEOSTUDIO, puis transféré à la société GEOHABITAT en qualité de mandataire par avenant n°2 du 9 août 2022 ;

Vu l'avenant n°3 signé en avril 2025 prorogeant la durée du marché jusqu'au 30 juin 2027 ;

Vu les mises en demeure adressées au titulaire les 2 juin 2025 et 14 octobre 2025, restées sans effets satisfaisants ;

Vu le courrier en date du 30 avril 2026 informant le titulaire de l'engagement de la procédure de résiliation pour faute et exigeant la restitution des données et documents produits dans le cadre du marché ;

Considérant que le titulaire n'a pas exécuté de manière satisfaisante ses obligations contractuelles ;

Considérant que ces manquements répétés et persistants ont gravement compromis la poursuite normale de l'élaboration du PLUi ;

Sur proposition de Monsieur le Président ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité, décide	69	pour
		contre
		abstentions

AUTORISE le Président de la Communauté de communes, ou son représentant dûment habilité, à notifier, au nom et pour le compte de la Communauté de communes Le Tonnerrois en Bourgogne, la résiliation pour faute du marché relatif à l'élaboration du PLUi conclu avec le groupement solidaire dont la société GEOHABITAT est mandataire.

AUTORISE le Président à prendre toutes mesures nécessaires pour l'exécution de la présente décision, notamment à :

- Adresser la notification formelle de résiliation au titulaire dans les formes et délais imposés par le contrat et la réglementation exiger et obtenir, en application des dispositions contractuelles et légales, la restitution immédiate et complète de l'ensemble des données, fichiers sources SIG, documents natifs (Word, tableurs, fichiers SIG, versions intermédiaires), bilans, supports de réunions, éléments relatifs au site internet et au registre en ligne, et toute pièce utile à la poursuite de la procédure d'élaboration du PLUi ;
- Mettre en œuvre, si besoin, des mesures d'exécution forcée ou diligences techniques (sauvegarde, extraction, récupération de données) et engager, le cas échéant, les démarches amiables ou contentieuses pour obtenir la remise des éléments et la réparation du préjudice ;
- Réaliser toutes formalités relatives à la clôture financière du marché (constatation des prestations exécutées, régularisation des comptes, liquidation des sommes dues après déduction des retenues et éventuels dommages).

AUTORISER le Président à lancer une nouvelle procédure de consultation pour assurer la finalisation de l'élaboration du PLUi, dans le respect des règles de la commande publique, et à signer tous actes et documents utiles à cette fin.

CHARGE le Président de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour copie conforme.

Le président,
Cédric Clech



La secrétaire de séance
Audrey BOURIQUET

La présidente :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, de sa publication, et de sa notification (le cas échéant, pour les délibérations à caractère individuel).